



Marennes-Hiers-Brouage

VILLE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil municipal du 17 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Présents : 24

Nombre de Votants : 32

Date de la convocation : 10 janvier 2023

Délibération rendue exécutoire par :

- Télétransmission : 19/01/2023

ID télétransmission : 017-200085132-20230117-2023_01_007-DE

- Mise en ligne sur le site Internet : 19/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Claude BALLOTEAU, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : Claude BALLOTEAU, Jean-Marie PETIT, Philippe MOINET, Frédérique LIÈVRE, Martine FARRAS, Catherine BERGEON, Jean-Pierre FROC, Mariane LUQUÉ, Michele PIVETEAU, Alain BOMPARD, Martine COUSIN, James SLEGR, Philippe GENDRE, Maryse THOMAS, Sophie LESORT-PAJOT, André GUILLEMIN, Marie-Bernard BOURIT, Patricia DESCAMPS, Thierry GÉRARDEAU, Pascale FOUCHÉ, Claude QUILLET, Richard GUÉRIT, Norbert PROTEAU, Michel BROCHET.

Absents ayant donné pouvoir : Philippe LUTZ (pouvoir à Jean-Marie PETIT), Françoise LUCAS (pouvoir à Claude BALLOTEAU), Florence WINKLER (pouvoir à Catherine BERGEON), Liliane BARRÉ (pouvoir à Martine FARRAS), Régis JOUSSON (pouvoir à André GUILLEMIN), Clotilde DEGORÇAS (pouvoir à Martine COUSIN), Corine GABORIAUD (pouvoir à Alain BOMPARD), Stéphanie MOUMON (pouvoir à Norbert PROTEAU).

Absent : Stéphane DUC

Secrétaire de séance : Frédérique LIÈVRE

DÉLIBÉRATION N°2023_01_007

Adhésion de la commune au Club des Managers de Centre-Ville

Madame la Maire informe le conseil municipal que le Club des Managers de Centre-Ville (CMCV), association sans but lucratif, a pour mission de promouvoir le métier dans sa mise en place et dans son rôle auprès des diverses structures publiques et privées du commerce.

Fort de ses 20 ans d'existence, le club compte aujourd'hui plus de 250 managers. Il permet également de favoriser les échanges d'information et de bonnes pratiques entre les Managers de Centre-Ville et créé ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux enjeux économiques, techniques et sociologiques des centralités.


La collectivité a adhéré au Club des Managers de Centre Ville en 2022. Madame la Maire propose de renouveler cette adhésion (70 €) pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'ADHÉRER au Club des Managers de Centre-Ville pour l'année 2023, étant précisé que le coût de cette adhésion est de 70 € ;**
- **Autorise Madame la Maire, ou, en son absence, son adjoint Philippe LUTZ à signer tout document relatif à cette adhésion.**

Votants : 32 – Pour : 32

Extrait certifié conforme
Claude BALLOTEAU
Maire de Marennes-Hiers-Brouage



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication. Le recours peut également être déposé via l'application internet Télerecours citoyen : www.telerecours.fr